



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal, se sont réunis, en mairie Salle René Cassan sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date de publication : 12 avril 2024

Présents :

ASTIER Stéphanie	BREYSSE Clarisse	CHARBONNEL Cédric
DIDIER Renaud	DUBOIS-LAMBERT Sandrine	DUCROT François
FERRY Armelle	FOUTIEAU Patrice	GRAELL Ludivine
LIBES Pierre	LIGORA Gérard	POHL Catherine
ROVIRA Louis	TORTAJADE Céline	

Pouvoirs

BERROKIA Raouti à CHARBONNEL Cédric
DERAI Alexandra à LIGORA Gérard
PECQUEUR Fabrice à ROVIRA Louis
SFARA Laetitia à DUBOIS-LAMBERT Sandrine

Absents excusés

MONTI Radoslava

Nombre de conseillers municipaux	19
Membres en exercice	19
Membres présents	14
Pouvoirs	4
Suffrages exprimés	18
Vote « Pour »	18
Vote « Contre »	0
Abstentions	0

Délibération n° 08/10.04.2024

EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

En 2023, la commune de Valergues s'est inscrite dans une démarche environnementale et d'économie d'énergie, notamment par l'extinction de l'éclairage public sur une période de 12 mois en milieu de nuit, aux heures de moindres fréquentations. Ainsi, par délibération n° 13 du 14 décembre 2022, la commune a décidé une période d'expérimentation d'un an à compter du 13 février 2023 avec une réunion publique le 29 février 2024 pour un établir un bilan de cette démarche.

Bilan :

- Baisse significative de la consommation en kWh et du coût d'environ 42 % (économie annuelle de 13 000 €)
- Pas d'incidence notable sur la commune quant à la sécurité routière et la sécurité de biens et des personnes.

Aujourd'hui, il convient de confirmer la démarche et de poursuivre l'extinction de l'éclairage public et de valider les créneaux horaires d'extinction à savoir :

- de 00 h 00 à 6 h 00 en période d'été (jusqu'au dernier dimanche d'octobre)
- de 23 h 00 à 6 h 00 en période d'hiver (jusqu'au dernier dimanche de mars)
- en cas de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** l'extinction de l'éclairage public sur la commune de Valergues ainsi que les horaires proposés ci-dessus

Page 1-Délib 08/10.04.2024



COMMUNE DE VALERGUES
Département de l'Hérault

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, les horaires d'extinction et les mesures d'information à la population et usagers et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Valergues, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire, Gérard LIGORA